

POSTULAT

Auteur Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.), AdG/LA, et Jennifer Näpflin (suppl.), AdG/LA
Objet Pas de salaires de misère pour les employés de crèche
Date 15.09.2017
Numéro 3.0350

Le canton du Valais compte plus de 200 crèches, avec au total plus de 4'000 places d'accueil pour des enfants compris entre zéro et 12 ans. Les femmes étant toujours plus nombreuses à exercer une activité professionnelle, la demande de places de crèche s'accroît, raison pour laquelle les capacités d'accueil doivent impérativement être augmentées.

Les employés des structures d'accueil pour enfants accomplissent un travail exigeant et précieux. Le cahier des charges d'une professionnelle de l'accueil d'enfants est vaste et implique de nombreuses compétences personnelles, sociales et spécialisées.

Le canton subventionne les salaires des employés de crèche à hauteur de 30% et a ainsi une responsabilité évidente dans la politique salariale des dits employés.

On ne peut pas accepter qu'au terme d'une formation de trois ans, les employés de crèche perçoivent un salaire horaire brut d'environ CHF 18.-, soit encore moins que ce que gagne une femme de ménage. On ne peut pas accepter que des femmes et des hommes qui assurent chaque jour la prise en charge de milliers d'enfants dans notre canton reçoivent un salaire insuffisant pour vivre.

En conséquence, nous prions le canton d'adapter le règlement et d'harmoniser les salaires des professionnels de l'accueil avec ceux des assistants socio-éducatifs (ASE) des EMS et des foyers pour handicapés. Le personnel des foyers pour personnes âgées et des foyers pour handicapés gagnent jusqu'à CHF 700.- par mois de plus que le personnel de crèche. En tant que mandataires et subventionnaires de ces institutions, le canton et les communes doivent assumer leurs responsabilités.

Augmenter ces salaires, c'est valoriser et reconnaître le travail des employés de crèche et c'est aussi investir dans la qualité des structures d'accueil des enfants. Autrement dit, investir dans notre avenir.

Conclusion

Nous prions le canton d'adapter le règlement et d'harmoniser les salaires des professionnels de l'accueil avec ceux des assistants socio-éducatifs (ASE) des EMS et des foyers pour handicapés.